MINISTÈRES
ÉCONOMIQUES
ET FINANCIERS
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale

des Entreprises

Décision
n° 26.00.271.001.1 du 12 février 2026

CERTIFICAT D'HOMOLOGATION DES TACHYGRAPHES NUMERIQUES conformes au règlement (UE) n° 165/2014 du 4 février 2014 du Parlement européen et du Conseil relatif aux tachygraphes dans les transports routiers, ainsi que de l'annexe IB du règlement européen (CEE) n° 3821/ 85 du Conseil du 20 décembre 1985 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route.

Nom de l'administration compétente : **Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique - Direction générale des Entreprises (DGE)**

Communication concernant :

☒ **l'homologation de :** ☐ **le retrait de l'homologation de :**

- ☐ un modèle d'appareil de contrôle :
- ☐ un composant d'appareil de contrôle :
- ☒ une carte de conducteur
- ☒ une carte d'atelier
- ☒ une carte d'entreprise
- ☒ une carte de contrôleur

Homologation n° e2 53

1. Marque de fabrique ou marque commerciale : **IN Continu et Services (INCS)**.
2. Nom du modèle : **Cartes tachygraphiques GEN1 Imprimerie Nationale pour l'Arménie.**
3. Noms des fabricants : Imprimerie Nationale SA et IDEMIA France SAS.
4. Adresses des fabricants :
   - Imprimerie Nationale SA, Rue des Frères Beaumont, 59128 FLERS EN ESCREBIEUX ;
   - IDEMIA France SAS, 2 place Samuel de Champlain, 92400 COURBEVOIE ;
   - IN Continu et Services (INCS), 104 avenue du Président Kennedy, 75016 PARIS.

5. Présenté à l'homologation le 7 février 2025.
6. Laboratoires (organismes de délivrance) :
   - certification de fonctionnement : Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) des Hauts-de-France – Pôle C ;
   - certification de sécurité : Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) ;
   - certification d'interopérabilité : Joint Research Centre (JRC).
7. Dates et numéros :
   - certificat de fonctionnement : n° 25.18.271.612.1 du 5 décembre 2025 ;
   - certificat de sécurité : ANSSI-CC-2023/21 du 21 juin 2023 ;
   - certificat d'interopérabilité : JRC_DTLab/16-178/50-185/2026 du 23 janvier 2026.
8. Date de l'homologation : **12 février 2026**.
9. Date de retrait de l'homologation : sans objet.
10. Modèle de composant d'appareil de contrôle avec lequel le composant est conçu pour être utilisé : sans objet.
11. Lieu : **Paris**.
12. Date : **12 février 2026**.
13. Documents descriptifs annexés : reproduction des différents modèles de cartes.
14. Remarques (notamment, le cas échéant, l'emplacement des scellements) : aucune.

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique,

Pour le ministre et par délégation :

La sous-directrice de la normalisation, de la réglementation des produits et de la métrologie

D. RUEL

RUEL DELPHINE

Signature numérique de RUEL DELPHINE
Date : 2026.02.12 16:23:57 +01'00'

Annexe au certificat n° e2 53

Reproduction des cartes tachygraphiques GEN1 Imprimerie Nationale pour l'Arménie

Carte de conducteur

Carte de contrôleur (personne morale)

Carte de contrôleur (personne physique)

Carte entreprise

Carte atelier